



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix huit, le vingt trois mai à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est rassemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie NACCACHE, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de Convocation : 18 mai 2018

Secrétaire de séance: Christophe AYRIBIÉ

Présents : Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE, Max BACHARAN, Thierry BACQUIE, Claudette BRUYERE, Brigitte BUISSON, Jean-Paul MARTY, Nathalie NACCACHE, Serge PIERRE, Jean-Claude SOUAL, Annie STEMER, Chantal VILOTTE, Valérie VIMENET

Absents excusés : Mesdames Pascale CAUNES, Christelle GUIRAUD et Monsieur Alain GALINIER

ORDRE DU JOUR :

- Expérimentation de la médiation préalable obligatoire
- Création d'emploi – Avancement de grade agent de maîtrise
- Modification du tableau des effectifs
- Demande de subvention : Agence de l'eau
- Questions diverses

Délibération n° 22 - 2018 : Expérimentation de la médiation préalable obligatoire :

Madame le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'une expérimentation de médiation préalable par le Centre de Gestion de l'Aude.

L'expérimentation de la médiation préalable obligatoire est applicable aux agents publics employés par les collectivités territoriales, qui font le choix de confier au Centre de Gestion cette mission de médiation par la signature d'une convention.

Cette médiation permet de trouver un compromis à l'amiable pour résoudre les litiges entre agents territoriaux et collectivités.

Le service est gratuit pour la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **DECIDE** d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au Centre de Gestion de l'Aude
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet avec le Centre de Gestion de l'Aude

Délibération n° 23 – 2018 : Création d'emploi

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 Février 2018,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise en raison d'une réorganisation du service,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal,

- la création d'un emploi d'agent de maîtrise, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2018

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise territoriaux

Grade : Agent de maîtrise - ancien effectif : zéro
 - nouvel effectif : un

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les cadres d'emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

ADOpte à l'unanimité des membres présents

Délibération n° 24 – 2018 Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu l'article 57 de la loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu les décrets du 12 octobre 2016 modifiant certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et B ;

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 Février 2018

Considérant la délibération du 23 mai 2018 adoptant le tableau des effectifs ;

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise en raison d'une réorganisation du service, Madame le maire propose de modifier au 1^{er} Juin 2018 le tableau des effectifs en créant un poste d'agent de maîtrise.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUI l'exposé de Madame le Maire

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** la proposition de Madame le Maire ;

- **DECIDE** la modification du tableau des effectifs :
- **ADOpte** à l'unanimité le nouveau tableau des effectifs :

FILIERE ADMINISTRATIVE :

Grades	Effectif	Durée
Attaché	1	Temps complet
Rédacteur	1	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	2	Temps complet
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	Temps complet

FILIERE SOCIALE :

Grades	Effectif	Durée
Agent spécialisé principal de 2 ème classe des écoles maternelles	1	TNC 28 h 45 mn
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	1	TNC 32 h 15 mn

FILIERE TECHNIQUE :

Grades	Effectif	Durée
Agent de maîtrise	1	Temps complet
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	1	TNC 33 h
Adjoint technique territorial	1	Temps complet
Echelle C1	1	TNC 28 h 20 mn
	1	TNC 24 h 20 mn
	1	TNC 20 h 45 mn

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Délibération n° 25 - 2018 : Demande de subvention : Agence de l'Eau

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles a été mis en place sur la commune.

Le PAPPH vise à diminuer fortement ou supprimer l'usage des pesticides, optimiser les apports de fertilisants, diminuer les volumes d'eau utilisés pour l'arrosage des espaces verts, améliorer la qualité visuelle et la biodiversité des espaces verts.

Ainsi le PAPPH préconise notamment l'utilisation de matériels tels qu'un broyeur et un désherbeur.

Madame le Maire expose également que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut subventionner la commune pour l'aider à s'équiper.

Les devis présentés ci-dessous s'établissent ainsi en montant HT :

• EQUIPEMENTS :	
- Désherbeur Ripagreen air pulsé	2 190,00 €
- Broyeur	2 379,85 €
Montant Total HT.....	4 569,85 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **ACCEPTE** les devis présentés ci-dessus pour un montant HT de 4 569,85 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le programme 2013/2018 d'accompagnement du ZERO PHYTO.

AVENIR DU SERVICE DE SANTE :

Madame le maire informe le conseil municipal de l'entretien qu'elle a eu avec les Docteurs du centre médical de Labastide d'Anjou.

Le Docteur GALINIER doit prendre sa retraite fin mars 2019 et n'a pas trouvé de remplaçant. Les Docteurs GALLAND et HARTERT estiment qu'ils ne pourront plus supporter les charges du cabinet et envisagent de le vendre.

Ils sollicitent la commune afin qu'elle leur loue un local. Après discussions, plusieurs pistes sont envisagées par le Conseil Municipal pour maintenir une offre de soins sur la commune :

- Acheter le centre médical actuel, Madame le Maire est chargée de solliciter les domaines pour estimer le prix du local.
- Réaménager un logement communal en centre médical, une estimation du coût du réaménagement doit être établie.
- Rechercher un local adapté.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le maire présente les remerciements de Martine GUIRAUD pour son départ à la retraite.
- Pour mettre en place la nouvelle collecte des ordures ménagères, un marché à procédure adaptée pour la création de 11 plateformes béton pour un montant estimé de 29 400 € HT a été lancé. Le marché a été confié à l'entreprise David pour un montant de 26 724,95 € HT.
- Information de madame le maire : l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'espace associatif a été lancé.
- Décision du maire : achat d'un échafaudage à la société AGRIVISION pour un montant de 482,96^{€HT}.
- Madame le maire nous fait part de la création d'une école de pétanque de l'Ouest Audois à Castelnaudary et une demande de subvention a été faite. Après discussions, il est décidé de ne pas

donner de subvention, mais de solliciter une animation rémunérée.

- Madame le maire informe d'une journée correspondant défense qui aura lieu le 20 juin 2018.

- Madame VIMENET demande s'il ne serait pas possible de mettre un ralentisseur entre le tennis et l'entrée du lotissement des puits suite à la vitesse excessive des voitures.

Elle informe aussi que des jeunes déplacent en permanence la table qu'il y a au boulodrome, celle-ci risque d'être cassée, serait-il possible de la sceller.

- Monsieur AYRIBIÉ réitère sa demande sur les statistiques sur les radars pédagogiques.

Il informe aussi de la création d'un nid de poule entre la rue des 4 vents et l'impasse allant vers le lotissement des Bastides.

Il informe également de la dégradation de la chaussée au niveau de la tranchée EDF en face la crèche.

- Monsieur MARTY informe que suite au goudronnage réalisé au Razet en septembre dernier, il y a déjà des trous qui se forment. La société CAZAL va être contactée au plus vite.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. La séance est levée à 22h35.

